

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement  
De LA-ROCHE-SUR-YON

**SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

N° OM02042408

CM/CM

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 25/03/2024

Nombre de Conseillers Syndicaux : 35  
Nombre de votants : 20

Nombre de présents : 19  
Nombre de oui : 20

**PRESENTS :** Anne BIZON, Michel VINCEDEAU, Lionel GAZEAU, Frédéric PORTRAIT, Christian PELLETIER, Alain SCHMUTZ, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Jérôme CARVALHO, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER, Annie TETARD formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Adeline AUBERGER, Emmanuelle MOREAU, Franck JAUD, Alain CAREIL (pouvoir à Pascal COUSIN), Jean-Michel CHATONIER, Jean-Yves BRICARD, Valérie TONARELLI, Christian DROUULT, Anthony GRIMAUD, Isabelle MOINET, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY, Dominique MARTIN, Edwige GODET, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'EMPLOI SUITE A DEMISSION**

Monsieur Le Président rappelle au Comité Syndical :

Un agent, en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er février 2019, a manifesté le souhait de démissionner à compter du 15 janvier 2024.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 18 mars 2024,

**Le Président propose au Comité Syndical :**

- la **suppression** d'un emploi au 1<sup>er</sup> mai 2024 de :

- Adjoint technique

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (20 Oui, 0 Non, 0 Abstention), adopte le tableau des effectifs suivant :

<b>Filière administrative</b>	<b>Postes ouverts au 1<sup>ER</sup> Mai 2024</b>	<b>Postes pourvus au 1<sup>ER</sup> Mai 2024</b>
Catégorie A : attaché hors classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2nde classe	5	5
<b>Total filière administrative</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Filière technique</b>	<b>Postes ouverts au 1<sup>er</sup> mai 2024</b>	<b>Postes pourvus au 1<sup>er</sup> mai 2024</b>
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	2
<b>Total filière technique</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Jean-Pierre  
Mallard  
Date de signature : 04/04/2024  
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Jean-Pierre MALLARD

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick Soulard  
Date de signature : 04/04/2024  
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

Yannick SOULARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.